

fenté pour aller boucher le passage, me fit dire à Monsieur le Gouverneur qu'il enuoïast force viures, & provisions en l'habitation des trois Riuieres; pour ce difoit il que nous nous affsemblerons là en grand nombre [283 i.e., 279] cét Hiuer. Il m'inuita auffi de my trouuer & dy fejourner pendât ce temps là pour les instruire; tu retourneras si tu veux me difoit-il à kebec fur le prin-temps, pour nous le bruit est que nous passerons là l'Hiuer, l'Esté venu nous descendrons à kebec.

Le 10. du mesme mois aiant fait demander en la maison de nostre Dame des Anges. Si quelqu'un n'auroit point fait quelque remarque pour la Relation, le P. Adam m'escruiit en ces termes. Je n'auois pas enuie de rien contribuer de ce qui me touche, pour grossir la Relation que V. R. enuoie en Frâce, neantmoins depuis quelque tēps il m'est venu vne penfee que i'amoiendrierois la gloire de la mere de Dieu, si ie cachois vne faueur que i'ay receu par ses mains. C'est qu'estât malade depuis trois mois, & receuât tous les iours la Ste. Cōmunion au lit, d'où ie taschois d'entendre toutes les Messes qui se difoient en nostre Chappelle, ny aiant qu'un aix entre l'Autel & moy. Il pleut à Dieu m'inspirer vne neufueine de Communions en l'honneur des neuf mois que la saincte Mere auoit logé dans le ventre de sainte Anne, afin de pouuoir dire la Messe le iour de la natiuité de nostre Dame. Aiant obey à l'inspiration, & ledit iour estant [284 i.e., 280] venu, ie me resolu de presser V. R. quelle me laiffast dire la saincte Messe. Elle eut de la peine à me l'accorder voiant ma foibleffe, neantmoins elle se laiffa gagner & consentit à mon desir, à condition que le Pere de Nouë m'affisteroit comme si